

Soutien à domicile : 100 millions de raisons pour un débat national

Montréal, le 18 novembre 2020. Pendant que les uns applaudissent les 100 millions investis en soutien à domicile, les autres déplorent, le trop peu trop tard. Pour la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) et ses membres, ces écarts s'expliquent par le flou de cette annonce.

- Ainsi sur 100 millions de dollars, 65 millions seront investis pour 1152 nouvelles personnes desservies, soit environ 60 000 \$ par personne. Cependant, ces 65 millions serviront aussi les autres secteurs d'activités en soutien à domicile (services professionnels, répit, aides techniques). Or, c'est 1152 personnes se partageront 520 000 heures de service, à toutes fins utiles 9 heures de services par semaine chacune, soit moins de 10 000 \$ par personne par année. Le gouvernement peut-il expliquer comment plus de 50 millions soit la moitié de la somme annoncée seront répartis dans les autres secteurs d'activités en soutien à domicile ?
- 10,5 millions seront consacrés au personnel de gré à gré du CES. Le 24 septembre dernier, le gouvernement confirmait déjà cet investissement permettant de rejoindre le salaire qui serait versé au personnel des RI-RTF. Les travailleuses et travailleurs recevront-ils cette somme à partir de la date de l'annonce ou à une date encore inconnue ?

Malgré ce nouvel investissement, tel que l'indiquent plusieurs membres du gouvernement, l'enjeu de la main-d'œuvre reste entier. Sans égard, aux prestataires où le travail se fait, ce sont les mêmes personnes qui occupent ces postes et qui desservent les personnes handicapées et les personnes âgées. En campagne électorale, le présent gouvernement nous avait parlé d'efficacité, d'efficacités, de transparence et d'imputabilité, comment parvenir à une réforme permettant une réponse adéquate aux besoins sans concerter simultanément les principaux acteurs concernés, tant les prestataires que les personnes recevant lesdits services. Ainsi, la COPHAN comme d'autres propose un décret pour améliorer la situation des travailleuses et travailleurs à domicile. Une solution à être débattu avec les acteurs concernés.

C'est ainsi que la COPHAN comprend et appuie les revendications des acteurs économiques et sociaux critiquant le rouleau compresseur des décisions gouvernementales prises sans concertation pour lutter contre la COVID et ses effets. En

2017, en conclusion du Forum sur les bonnes pratiques en soutien à domicile, la COPHAN adhéraux engagements pris par le gouvernement et par les PDG des CISSS et des CIUSSS. Deux ans et demi plus tard, force est de constater que ce que l'on a fait de ses engagements reste à tenir.

Monsieur le Premier Ministre, monsieur le ministre, la COPHAN ne peut que saluer votre empressement récent d'agir. Cependant, il est nécessaire d'ouvrir rapidement un débat national sur le soutien à domicile pour savoir où l'on va, plutôt que d'agir à chaque fois à la pièce et sur l'urgence. Si les gouvernements successifs ont reconnu et financé un regroupement en défense collective des droits, tel que la COPHAN, ce n'est certainement pas pour acheter son silence, mais sans aucun doute pour permettre au gouvernement de définir avec les personnes handicapées une vision concertée du développement et assurer ainsi la durabilité des solutions mises en œuvre.

Paul Lupien
Président du conseil d'administration

Source :

Véronique Vézina, directrice générale par intérim : 418-576-9750